

Adoption du budget du 14 janvier 2014

Procès-verbal



01 (2014-01-46) - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Adoption du budget 2014

Session extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le, 14 janvier 2014 à 20h, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, Avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et la conseillère, madame Micheline Beaudet et les conseillers, messieurs, Pierre Audesse, Marc-Antoine Drouin et Sylvain Vidal formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente. Absents: Madame Claudette Desrochers et M. Yves Gingras.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire d'adoption du budget a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'ouvrir la séance à 20h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

02 (2014-01-47) - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2014 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2014-01-48) - Dépôt et adoption du budget 2014

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement que le budget 2014 soit adopté tel que présenté ci-après:

DÉPENSES 2014:

Administration générale: 789 316 \$

Sécurité publique: 594 518 \$

Réseau routier: 788 715 \$

Transport collectif: 10 904 \$

Eau et égout: 421 929 \$

Déchets domestiques: 307 872 \$

Récupération: 49 303 \$

Cours d'eau : 10 000 \$

Santé et bien-être: 10 000 \$

Urbanisme : 165 082 \$

Complexe des Seigneuries: 381 998 \$

Chalet des loisirs: 19 380 \$

Aréna et patinoires: 419 710 \$

Parcs et terrains de jeux: 269 546 \$

Place du couvent: 25 300 \$

Gare: 7818 \$

Bibliothèque: 13 750 \$

Musée et expositions: 6106 \$

Intérêts: 327 050 \$

Frais de financement: 14 748 \$

Remboursement de la dette: 538 873 \$

Investissement: 213 300 \$

Remboursement fond de roulement: 52 643 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE 2014: 5 437 861 \$

REVENUS 2014:

Taxes générales: 3 253 790 \$

Services municipaux: 1 283 599 \$

Service de la dette: 15 710 \$

Immeubles des réseaux: 130 000 \$

Transport (Subvention MTQ) : 4000 \$

Hygiène du milieu: 26 429 \$

Loisirs et culture: 55 843 \$

Sécurité publique: 21 500 \$

Administration générale: 11 650 \$

Sécurité publique (mâchoire de vie): 8000 \$

Hygiène du milieu: 17 000 \$

Complexe des Seigneuries, loisirs et culture: 471 340 \$

Imposition de droits: 114 000 \$

Amendes et pénalités: 10 000 \$

Intérêts: 9000 \$

Autres revenus: 5000 \$

TOTAL REVENUS DE 2014: 5 437 861 \$

Que la directrice générale soit et est autorisé à faire publier dans la prochaine édition du Lien le document explicatif du budget 2014, et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Période de question des contribuables

05 (2014-01-49) - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement que cette session extraordinaire d'adoption du budget 2014 soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h25.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré, dir. gén. & sec. trés.